



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le 26/11/2025

ID : 057-245700695-20251120-D2025\_170\_SI-AR

## DECISION 2025-170

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1 :

L'accord-cadre pour les prestations de fourniture et de livraison de sacs translucides jaunes pour la collecte sélective des emballages ménagers en porte-à-porte, est conclu avec la société SOCOPLAST SARL à 92300 LEVALLOIS-PERRET, pour un montant minimum annuel de 30 000,00 € H.T. et un montant maximum annuel de 60 000,00 € H.T..

L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un an à compter de la notification du contrat, reconductible tacitement deux fois maximum.

#### Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 20 novembre 2025

Le Président  
Michel PAQUET

